



Externalisation de la paie

Confiez-nous la gestion totale ou partielle de la paie

Que vous ayez besoin d'externaliser totalement la paie ou de confier partiellement sa réalisation à un prestataire externe : nous mettons à votre disposition un service de production des bulletins et des déclarations sociales, nos conseils d'experts et une solution RH digitalisée pour sécuriser votre gestion sociale.

1. L'humain au coeur de notre relation

Nous mettons à votre disposition un interlocuteur dédié pour vous accompagner à tout moment dans le traitement de la paie. Vous profitez également des compétences pluridisciplinaires de l'ensemble du réseau PKF.

2. Les conseils de nos experts paie

Nos experts Paie & Social (gestionnaires de paie, juristes) vous aident à adapter vos pratiques selon les évolutions législatives et réglementaires afin de garantir votre conformité.

Nous vous donnons accès à des supports facilitant la mise à jour de vos connaissances sociales et l'actualisation de vos compétences.

3. Une solution 100% digitale

Nous mettons à votre disposition un outil collaboratif simplifiant la répartition des tâches entre votre entreprise et PKF Arsilon. Vous bénéficiez d'un tableau de bord RH pour piloter la gestion de la paie et du personnel.

Vos salariés peuvent accéder à un coffre-fort numérique ainsi qu'à un portail salarié pour la gestion des demandes d'absences, la consultation de l'historique des bulletins de paie, le suivi des notes de frais...



Contactez-nous

Trouvez l'interlocuteur approprié à votre besoin près de chez vous sur notre site internet

www.pkf-arsilon.com/nous-contacter

Retrouvez toutes nos actualités :



www.pkf-arsilon.com



[/pkf-arsilon](https://www.linkedin.com/company/pkf-arsilon)



[/pkf-arsilon](https://www.youtube.com/channel/UC...)